



## AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou lance un recrutement par voie de concours sur titre pour l'exercice 2025, dans le corps des Maîtres Assistants, grade « Maître Assistant » selon les filières et les postes budgétaires suivant le tableau ci-dessous :

- Les dossiers de candidatures doivent être déposés via la plateforme numérique « Progrès » à partir du site électronique : <https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Etablissement Universitaire	Filière	Spécialité/Priorité	Nombre de Postes 22	Structure	Condition d'accès			
<b>Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou</b>	Langue Anglaise	Toutes Spécialités Confondues	05	<b>Faculté des Lettres et Langues</b>	<b>Concours Sur Titre :</b> <b>Les Titulaires du Doctorat d'Etat ou doctorat ou du diplôme de Docteur en Sciences ou d'un titre reconnu équivalent.</b>			
	Langue Française	Toutes Spécialités Confondues	04					
	Sciences Biologiques	Toutes Spécialités Confondues	02	<b>Faculté des Sciences Biologiques et Agronomiques</b>				
	<b>Physique</b>	1- Matière et Rayonnement	03					
		2-Toutes Spécialités Confondues						
	Mathématiques	Toutes Spécialités Confondues	05	<b>Faculté des Sciences</b>				
	Informatique	Toutes Spécialités Confondues	03					

➤ **Les dossiers de candidature au concours sur titre pour l'accès au grade de Maître-Assistant doivent comporter les pièces suivantes :**

- Une (01) copie de la carte d'identité nationale ;
- Une (01) copie du diplôme de post-graduation (Doctorat d'Etat ou doctorat ou du diplôme de docteur en sciences ou d'un titre reconnu équivalent) ;
- Un formulaire de renseignement **D.G.F.P (Modèle 2)** dûment rempli ;
- Justificatif des années de service national effectuer dans le cadre de l'application de l'instruction interministérielle **N°10 du 14/10/2024**, relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté interministérielle du **24/08/2023** fixant les modalités de validation des périodes du service national, de maintien au-delà de la durée légale de service national et de rappel dans le cadre de la mobilisation, au sein des institutions et administrations publiques ;

➤ **Eventuellement :**

- Une (01) copie de l'attestation d'équivalence délivrée par le **M.E.S.R.S** pour les diplômes obtenus à l'étranger précisant la mention du diplôme équivalent délivré ;

- Copie des documents justifiant les travaux scientifiques ou études réalisés dans le domaine de sa filière et de sa spécialité avant ou après l'obtention du diplôme demandé (copie de l'article scientifique avec son « **D.O.I** »; l'article de la manifestation scientifique et son « **U.R.L** » en plus de l'attestation de participation signée par le responsable de la manifestation scientifique, et les copies des premières pages de l'ouvrage scientifique comportant son numéro **I.S.B.N** et son sommaire) ;
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement dans des établissements de l'enseignement supérieur (conforme au modèle ministériel exigé) ;
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement, après l'obtention du diplôme demandé, dans des établissements des autres secteurs, accompagnés du certificat d'affiliation délivré par la CNAS ;
- Certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur de l'enseignement, après l'obtention du diplôme demandé, au titre des postes d'encadrement au niveau des établissements et des administrations publiques et / ou des établissements et des organismes publics et privés, accompagnés du certificat d'affiliation délivré par la CNAS ;
- Une copie (01) de la carte d'handicap, ou justificatif des ayants droit si nécessaire ;
- Une (01) Fiche familiale d'Etat civil pour les candidats mariés ;

➤ **Les candidats déclarés définitivement admis au concours sur titre, doivent avant l'installation dans le grade de Maître-Assistant, compléter leurs dossiers par les pièces suivantes :**

- Le dossier scientifique complet de candidature du candidat admis ;
- Une (01) Fiche familiale d'Etat civil pour les candidats mariés ;
- Une (01) copie d'une attestation justifiant la position vis-à-vis du service national ;
- Un (01) extrait de résidence ;
- Un (01) acte de naissances ;
- Deux (02) Certificats médicaux (général et phtisiologie) ;
- Attestation d'affiliation ou non affiliation à la sécurité sociale, ou copie de la carte Chiffa ;
- Quatre (04) chèques barrés ;
- Deux (02) photos d'identité ;



➤ Le délai des inscriptions au concours sur titres est fixé à **Quinze (15) jours** ouvrables à compter de la date de la parution du premier placard publicitaire dans la presse écrite.

➤ Les candidats non retenus au concours, peuvent introduire un recours devant l'autorité ayant pouvoir de nomination qui doit statuer sur le dit recours et répondre aux candidats intéressés au moins **cinq (05) jours** ouvrables avant la date de déroulement du dit concours.

**NB :**

- **Tout candidat absent à l'entretien devant le jury à la date et l'heure fixées sur la convocation, sera exclu du concours sur titres.**
- **Le candidat peut consulter les résultats de sa candidature au concours de recrutement pour l'accès au poste de « Maître Assistant » via la plateforme numérique « Progrès » en utilisant son compte électronique et ceci après les avoir affichés par l'université.**